

# CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



| OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 12,                  |                      |                |                    |        |         |
|--|----------------------|----------------|--------------------|--------|---------|
| PAR RICHARD PÈRE ET FILS,                            |                      |                |                    |        |         |
| Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11. |                      |                |                    |        |         |
| HEURES.  | THERM.               | HYGROM.        | BAROM.             | VENTS. | CIEL.   |
| 6 heures du mat.                                     | 15degr. dessus zéro. | 75degrés.      | 27 pouces 4 lignes | Sud.   | Incert. |
| SOLEIL.  |                      |                | LUNE.              |        |         |
| Lever.   | Midivr.              | Couch.         | Phases.            |        | Age.    |
| 6 heures 29 m.                                       | 11 heures 46 m. 42   | 5 heures 50 m. | Nouvelle lune.     |        |         |

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.  
**ON S'ABONNE :**  
 A LYON, au bureau du journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2°.  
 A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, n° 6, au 1er, et chez Destribles aîné, libraire, rue Saint-Marc, n° 21, près la Bourse.  
**PRIX :**  
 16 francs pour 3 mois, } Hors du département  
 32 francs pour 6 mois, } du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.  
 64 francs pour l'année.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, et dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 12 octobre 1839.

REVUE DE LA SEMAINE.

Un fait dominant a absorbé tous les autres : c'est le réveil de l'opinion publique sur la question de la réforme électorale, opinion si vivement excitée par le programme du comité Laffitte. Devant cette question, tout a paru oublié ; elle a fait tant de bruit que rien autre n'a pu trouver d'écho. — Les craquements d'un empire qui tombe ont semblé moins bruyants ; ils se sont amoindris dans le lointain comme le fracas d'un combat entre deux flottes qui s'éloignent, et, reportée sur nos propres affaires, l'attention publique a laissé l'Orient à la merci fatale des protocoles. — L'amnistie du gouvernement espagnol, mesure sage, prudente et conciliatrice, qui aidera le peuple à cicatriser les maux du pays, l'amnistie a passé sans trouver les trompettes toujours disposées à faire bruire au loin ce qui sort de la main du pouvoir avec un cachet d'a-propos et de générosité.

Le compte-rendu de M. Martin (de Strasbourg), si accablant, si puissant de raisonnements et de preuves, si démolisseur, n'a pas eu le retentissement qu'il était en droit d'attendre quelques semaines plus tôt. Ce n'est pas que les questions traitées par le député ne soient pleines d'intérêt, que ses reproches ne soient fondés, que ses récriminations ne soient justes ; c'est que tout cela vient quand l'attention est absorbée par la réforme électorale.

A peine a-t-on pris garde aux attaques de mauvais goût dont MM. Dupont (de l'Eure), Laffitte et Arago ont été l'objet de la part d'une feuille dont le dévouement au château a long-temps été payé sur les fonds secrets. La reconnaissance n'est pas la vertu des princes, on le sait ; l'ingratitude est surtout le vice de toute cette race de courtisans qui encombre les antichambres des palais, et, dans les jours d'apparat, les marches du trône, on le sait encore. Aussi, nul ne s'est-il étonné qu'on prodiguât l'injure à ceux qui ont aidé à fonder le trône de juillet sur les barricades encore fumantes. Nul n'ignore que la mauvaise humeur raisonne mal et ne calcule pas mieux, et l'on permet à qui déchoit de se plaindre de ceux qui ne l'étaient plus.

Ce qui a surtout produit une impression profonde, c'est la résolution de l'extrême gauche adoptant un programme de réforme radicale. Les causes d'un tel fait, les conséquences qu'il peut avoir, n'ont échappé à personne ; il est devenu évident, même pour les partisans du gouvernement, de sa politique, de ses doctrines, que ceux qui s'en séparent aujourd'hui avec tant d'éclat doivent avoir passé par de bien cruelles déceptions avant d'être arrivés à reconnaître que ce qu'ils ont fondé n'a pas la puissance de faire le bien du pays, avant de combiner leurs efforts pour changer les bases qu'ils aidèrent à poser.

Chacun a compris que ces trois hommes, auxquels il doit en coûter d'avouer leur erreur, désespéraient du pouvoir organisé comme il l'est ; que, pour retenir le gouvernement dans des voies nationales, pour briser l'obstination avec laquelle on met à la tête des affaires des ministres suspects au pays, pour sauver la liberté, ils sentaient enfin la nécessité de donner à l'élément démocratique une part d'action plus large et plus puissante.

Dans cette grave question de réforme électorale, deux intérêts sont en présence : l'un qui la demande avec ardeur, avec la voix de tout un peuple, avec une force qu'on peut faire dévier quelquefois, mais qu'on ne brise pas, c'est l'intérêt de tous ; l'autre qui la repousse avec opiniâtreté, avec la ténacité du larron qui défend ce qu'il a dérobé, c'est l'intérêt de quelques-uns.

Ce qui empêche souvent le triomphe du premier de ces intérêts, triomphe juste autant que sa cause est elle-même

légitime, c'est le défaut d'entente, le manque d'organisation. La formation d'un comité remédie tout d'abord à ces inconvénients, et les causes principales des défaites populaires ayant disparu, la victoire doit enfin rester au bon droit.

Dans la réforme se retrouve cette admirable filiation des idées intellectuelles qui apparaissent toujours après les triomphes populaires et les réactions, afin de poursuivre par une voie pacifique l'affranchissement de l'humanité, lasse de combats ; elles viennent ramasser, relire ce qui reste du butin de la première victoire ; elles reprennent ce qu'il est possible de reprendre aux mains de l'ennemi par ce qu'il avait reconquis lui-même ; et les voilà édifiant un ordre nouveau qui portera un caractère de durée, parce qu'il aura été établi sans violence ; parce que la réaction a peu de prise sur ce qui a été fondé par la force des idées arrivées à ce point de maturité et de puissance que l'humanité doit nécessairement en subir l'influence et que nul ne saurait leur résister.

Depuis le milieu du siècle dernier où l'humanité reprit sa marche vers l'affranchissement avec plus d'activité et d'ardeur, surtout avec plus d'ordre et de méthode qu'elle n'en avait montré encore, ses pas furent semés de victoires et de revers. A travers toutes les conquêtes, après toutes les pertes, résultat des vicissitudes de la lutte, le passé a légué à l'avenir de grandes nécessités sociales à satisfaire ; les idées sont aujourd'hui assez mûres pour que l'on comprenne que le moment en est venu. Les discussions philosophiques commencèrent, à l'époque dont nous parlons, l'œuvre de l'affranchissement. Ce fut le temps des théories ; l'application vint et fut violente quand elle eut des résistances à briser. Aujourd'hui nous nous retrouvons en même temps en présence de la discussion et à la veille de l'application ; mais les idées ont fait de grands progrès ; les hommes ont tous bien compris que rien n'empêche une idée de germer, que rien ne l'empêche d'éclorre, comme une fleur au soleil, que rien ne peut l'empêcher de répandre sur la terre les bienfaits qu'elle enferme ; aussi est-il permis à l'humanité d'espérer que l'application des théories sera désormais toujours calme et pacifique.

Ce qui doit surtout encourager les partisans de la réforme électorale et ceux qui se dévouent à son triomphe, c'est la pensée qu'un peuple ne marche jamais seul dans une voie progressive ; qu'une idée heureuse semée dans une nation sert bientôt une large portion de l'humanité ; que si les résistances peuvent, chez le peuple même qui a essayé l'amélioration, en arrêter les effets, la comprimer un moment, elle n'est point perdue pour ceux qui entourent ce peuple. Une idée heureuse dans l'humanité, c'est comme un rayon du soleil ; un nuage peut le cacher à quelques-uns, mais il brille pour d'autres.

L'exemple de la France, dans tout ce qu'elle a fait de grand et de généreux, a toujours eu beaucoup de puissance sur le reste de l'Europe ; jamais elle n'a fait un pas dans une voie de liberté sans être suivie par quelque autre nation. Sa première révolution entraîna puissamment tous les peuples de l'Europe vers le progrès en même temps intellectuel et matériel ; son contact avec eux, dans ses revers comme dans ses victoires, leur apprit à connaître, à rêver la liberté. Les résultats de ces longs rapports furent l'établissement de gouvernements représentatifs dans quelques états de l'Allemagne, en même temps que la Restauration s'inaugurait en France par les mêmes formes qui lui servaient de passeport. Le retentissement de 1830 n'a pas encore cessé, malgré toutes les fautes du pouvoir, malgré toutes les déceptions prodiguées aux peuples ; aujourd'hui

une large réforme dans nos lois électorales donnerait à l'Europe une impulsion favorable à la liberté et par conséquent au bonheur des hommes. La cause de la réforme n'est donc pas seulement celle de la France, c'est une cause qui appartient à l'humanité. K.

M. Cormenin vient d'adresser au rédacteur du *Patriote de l'Ain* une lettre fort remarquable qui sera lue avec plaisir.

Monsieur,  
 Votre lettre vient me surprendre dans ma retraite, où, absorbé par l'étude du droit, j'ai laissé, depuis six mois, reposer mon geste politique, armé de clous de fer.  
 Me parler du *Courrier de l'Ain*, c'est me ramener malgré moi au temps où ses colonnes recueillaient avidement mes pas et mes discours ; souvenir doux et triste à la fois, puisque je vous ai représentés et que je ne vous représente plus !

Non pas que je sois assez vain pour aller m'imaginer que tant d'éclatantes ovations s'adressaient à ma personne, à la personne d'un inconnu ; elles ne s'adressaient, elles ne pouvaient s'adresser qu'à la grandeur, à la solidité de mes principes ; et lorsque sur les rives de la Saône, devant la population de Pont-de-Vaux, M. Dufour me serrait la main dans un dernier adieu et m'em brassait en pleurant, je dus penser que je laissais parmi vous un défenseur de la bonne, de la vieille, de la sainte cause du peuple. M. Dufour était sincère alors, il l'était comme moi ; je dois le croire, je le crois.

Seulement, nous nous étions mal compris ; apparemment, il me croyait moins radical que je ne le suis, et je le croyais plus libéral qu'il ne l'est.

On ne se fait pas d'idée de l'influence d'un journal local dans les départements éloignés, les journaux de Paris ne peuvent la contrebalancer. Ces journaux, bons pour la discussion des systèmes généraux, ne valent rien pour la polémique des élections. Ils n'atteignent, ils ne saisissent, ils ne gouvernent pas les masses électorales du monopole. Que sera-ce si, pour plusieurs opinions diverses, il n'y a qu'un journal, et que ce journal ne représente que l'une de ces opinions ? Qui a seul la parole finit toujours par avoir raison contre ceux qui ont raison ; qui attaque avec une arme des hommes sans armes, commence par les blesser et puis les tue.

Il faudrait qu'un journal de département, qui parle seul, fût bien maladroit s'il ne finissait pas par tourner peu à peu à ses idées la population sur laquelle il agit ; et je n'ai jamais pu comprendre comment les patriotes pouvaient se livrer ainsi, pieds et poings liés, à un journal de préfecture, se laisser mettre un bâillon sur les lèvres, et recevoir, trois fois par semaine et en plein flanc, les coups de lance de l'ennemi, sans faire volte-face et sans se défendre. Le ministère ne s'endort point, et nuit et jour, il rôde autour du camp, aiguise ses armes et fait feu. Je ne l'en blâme pas, je le blâmerais plutôt s'il n'en agissait de la sorte. Il fait son métier, c'est à nous à faire le nôtre ; à nous à ne pas abandonner le peuple dont nous sommes les vrais représentants, les vrais défenseurs ; à nous à braver la chaleur et la poussière du chemin ; à nous à ne pas sommeiller quand l'ennemi veille ! N'est-ce pas pitié de voir les pas rétrogrades qu'a faits, d'année en année, ce libéral département de l'Ain qui marchait naguère à la tête des départements les plus progressifs ?

Il n'y aurait ni bon goût ni modestie à parler de moi, et je me mets à l'écart. Mais il n'est plus député de l'Ain, M. de Mornay, ce soldat qui est l'honneur même, ce vieux débris de Friedland, qui représentait si bien la fidélité, la nationalité et l'héroïsme d'un pays frontière ; il n'est plus député, M. Cordier, cet autre personnage de mœurs si affables, d'un caractère si désintéressé, d'un esprit si éminent. Qu'avait-on à leur reprocher ? Étaient-ils comme moi montés sur la brèche ? Avaient-ils déployé le drapeau d'une opposition radicale ? S'étaient-ils pris corps à corps avec le pouvoir ? Quel département, même le mieux partagé, ne s'honorerait de compter parmi ses mandataires MM. Cordier et de Mornay ? Je tiens sans doute leurs successeurs pour des hommes très-honorables, et j'aurais même la franchise de dire que mon successeur, M. d'Angeville, a montré dans son ministérielisme une originalité d'indépendance personnelle qui me plaît, et qu'il étudie laborieusement, en bon député, les questions ardues et si importantes de la marine, des

## Les Ornières.

(Suite et fin.)

Henri demeura seul avec Frédéric se plaça devant lui.

— Maintenant, Monsieur, écoutez-moi. Ai-je besoin de vous rappeler l'infamie de votre conduite, et ne dois-je point laisser le soin à votre conscience, si vous en avez une ? Vous avez apporté le déshonneur dans une famille respectable ; vous avez flétri l'avenir d'une jeune fille belle et pure... Qu'importe, aujourd'hui que vous êtes heureux ? C'est un grain de sable tombé dans le sac, la surface même n'en a point été troublée... Mais encore vous avez détruit mon bonheur à moi. Depuis de longues années, sans le dire, sans le laisser deviner, j'aime Louise. Seul vous savez cet amour, et vous n'avez pas senti que vous deviez en respecter l'objet. Si votre cœur bat dans votre poitrine, vous sentirez les tortures que j'ai éprouvées ; vous comprendrez que j'aurais pu me sacrifier au bonheur de Louise, mais que, devant la honte et ses douleurs, mes propres chagrins se réveillent, et que j'ai doublement le droit de la vengeance. Ne souriez pas, Monsieur le baron ; ne croyez pas que ce qui doit finir par la mort de l'un de nous puisse être une plaisanterie.

— Monsieur, dit le baron en jouant avec sa cravache, vous oubliez sans doute la parole que vous venez de donner à Louise.

— Non, Monsieur, je ne l'oublie pas ; je n'ai jamais manqué, à ma parole, je n'ai jamais trahi un serment. Je lui ai juré que, tant que ma vie lui serait utile, j'évitais de l'exposer ; et j'ai tenu ce que j'ai juré. Ainsi, Monsieur, avant tout, il faut sauver l'honneur de ma cousine. J'ai tout prévu. On la croit chez ma mère, et ma mère est dans ma confiance ; elle ne nous trahira pas. Il faut un père à votre enfant... Dans trois semaines Louise portera mon nom... mais elle sera ma sœur, rien de

plus... et son enfant sera le mien. Ce devoir accompli, il faut que j'aie votre vie ou que vous ayez la mienne ; il faut entre nous deux un duel à mort ; vous me comprenez, n'est-ce pas ?

— Monsieur, tout cela est très-beau, et vous vous posez admirablement bien en redresseur des torts d'autrui... Mais je vous ferai observer que vous êtes un jeune homme sans fortune, sans avenir ; que moi j'ai deux cent mille livres de rentes, un nom honoré et une route brillante ouverte devant moi. Donc les chances ne seraient pas égales ; vous n'avez rien à risquer et moi j'ai tout à perdre. Je suis désespéré, Monsieur, mais je ne me battrais pas.

— Monsieur le baron de Lansac, vous êtes un lâche !

— Non, Monsieur, je suis prudent.

— Vous êtes infâme et lâche !

— Monsieur Henri Maynal, j'ai donné des preuves de courage ; lorsque j'étais jeune comme vous, sans expérience du passé, sans crainte de l'avenir, je me battais. Vingt duels heureux m'ont mis en réputation ; alors, si le mot que vous venez de prononcer vous eût échappé, il m'aurait fallu votre vie, et je l'aurais eue, je vous le jure. J'avais toujours sur mon adversaire l'avantage du sang-froid et de la présence d'esprit ; aujourd'hui, je réfléchis, et je n'exposerais pas ma vie pour une maîtresse que vous honorez en la prenant pour femme.

— Silence ! s'écria vivement le jeune homme. Après avoir déshonoré sa vie, ne la soulevez point aux pieds ; quand vous l'avez perdue, au moins respectez-la.

— Soit, je ne dois plus voir en elle que votre femme ; mais convenez avec moi, Monsieur Maynal, que notre rencontre serait une folie sans nom. Si je succombais, vous n'en seriez pas plus heureux, il n'y a plus d'amour possible entre vous deux ; si, au contraire, c'était vous, vous auriez privé Louise d'un

ami, d'un protecteur. Je ne veux pas à des torts, que je reconnais avoir eus, en ajouter d'autres ; je ne me battrais pas.

— Alors, haine et mépris, Monsieur le baron ! La route où vous allez entrer est rude et épineuse, et si vous y tombez, soyez certain que ce sera moi qui aurai miné cette route. Au milieu de vos joies, de vos triomphes, craignez toujours de me voir apparaître, car je serai votre mauvais génie. Je veux que mon nom, chaque fois qu'il retentira près de vous, soit l'annonce d'un malheur. Ceci est encore un duel que je vous propose : un duel long, pénible, que vous ne pourrez refuser, où il faudra qu'un de nous succombe... Si Dieu est juste, ce sera vous.

— J'accepte ce défi, Monsieur. Je souhaite que vous ayez quelque moyen de me nuire, car alors j'aurais peut-être quelque gloire dans le combat. Courage, Monsieur ! Pour moi, je ne reculerai devant aucun danger. Plus le champ de l'intrigue sera vaste, et plus j'y brillerai. Un pressentiment me dit que votre haine me servira.

Le baron prononça ces mots avec une légère teinte d'ironie, et, saluant Henri de la main, il se retira.

Le jeune homme avait dédaigné de lui rendre son salut. Il restait debout, les bras croisés, les yeux fixés sur la porte par laquelle le baron venait de sortir. Il serait probablement demeuré long-temps plongé dans ses méditations, si un sanglot étouffé ne lût venu le distraire. Il se retourna vivement, Louise était à quelques pas de lui et à genoux. Il courut à elle, et voulut la relever.

— Non, mon Henri ! dit-elle d'une voix pleine de larmes ; laissez-moi ainsi à genoux devant toi... car j'ai tout entendu !..

— Louise !..

— Oh ! Henri ! c'est maintenant que je pleure mon déshonneur ; c'est maintenant que je me sens abîmée devant la géné-

routes, des canaux et de l'agriculture. Mais, à mes yeux, dans le député, c'est l'homme politique que le pays doit avant tout considérer; or, l'homme politique, dans les cinq députés actuels de l'Ain, est complètement ministériel. J'en conclus que l'opinion de ce département a été faussée par une presse habile et exclusive. Il est temps de rétablir la représentation dans ses proportions vraies.

Il est temps qu'un organe commun réunisse les forces éparses des patriotes, qu'ils se mettent hardiment sur la défensive, et qu'ils fassent comprendre à tous les électeurs et à tant d'honnêtes gens, qui ne le sont pas et qui devraient l'être, la pureté de leurs intentions, leur amour de l'ordre, leur mépris pour la tyrannie hypocrite et l'éternelle vérité de leurs principes.

La presse qui en doute est une puissance énorme; elle pèserait sur nous de toute la pesanteur d'une insupportable tyrannie, si elle n'était retenue par le contre-poids de la concurrence. La liberté guérit elle-même ses propres plaies. Dites ce que vous pensez, ce que vous aimez, ce que vous voulez, et laissez dire aux autres ce qu'ils pensent, ce qu'ils aiment, ce qu'ils veulent; le monopole ne vaut rien, ni pour ceux qui en souffrent, ni pour ceux qui en profitent.

Ainsi, pour ne pas sortir de notre sujet, le *Courrier de l'Ain* a été le seul organe de l'opinion, et vous me dites, monsieur, qu'il n'est pas aujourd'hui sans s'en repentir; je le crois.

Les opinions adverses ne peuvent faire bon ménage qu'autant qu'elles vivent côte à côte, et que chacune a sa part raisonnable de publicité. Tout d'abord elles se font une guerre assez vive de personnalités; puis elles se calment, soit sagesse, soit lassitude; les regards mutuels succèdent aux récriminations passionnées, les doctrines aux injures et le raisonnement à l'escriime.

C'est là l'histoire des départements où vivent auprès les unes des autres les trois opinions, légitimiste, libérale et ministérielle. Là où il y a trois opinions dominantes, il est juste qu'il y ait trois expressions diverses de ces opinions; la presse alors est dans son état normal.

Vous me permettez, monsieur, de ne pas partager toute la fougue de vos ressentiments. Absent des lieux, retiré du combat, je ne considère que les principes, et tout pamphlétaire que je sois, je n'ai jamais gardé dans mon cœur, grâce à Dieu, de rancune contre personne; pourquoi même ne dirais-je pas que je dois au rédacteur du *Courrier de l'Ain* l'honneur d'avoir représenté trois fois vos compatriotes dans trois arrondissements? J'ai oublié l'injure de mon exclusion pour ne me souvenir que du service de mon admission.

Sans lui, je n'aurais pas connu, je n'aurais pas aimé ces braves habitants des montagnes du Bugey et des plaines de la Bresse, ces hommes au cœur chaud et à l'esprit vif et intelligent qui peuplent votre beau pays, et qui, par la touchante expression de leurs sympathies, m'ont trop bien récompensé du peu que j'avais fait pour la liberté.

Poursuivez noblement votre tâche; on a beaucoup défaili, et vous avez beaucoup à refaire. Que Dieu et la liberté vous soient en aide! que la vérité seule, la justice et le droit guident votre plume!

La tendance mais l'écueil des journaux de département, c'est la personnalité; on se voit de près, on s'aborde, en s'enlace, on met pied contre pied, poitrine contre poitrine, dent contre dent, et l'on se déchire. C'est là un très-mauvais genre de polémique, nuisible au progrès, indigne de notre cause. Notre cause! elle est si grande et si forte qu'elle peut s'avancer toute seule dans l'avenir, sans un cortège offensant de personnalités grossières, sans imprécations, sans vengeances, avec une dignité pleine de mesure, avec une autorité pleine de raison.

Aujourd'hui chacun se demande: D'où sortons-nous et où allons-nous? Sortons-nous de la nécessité ou du droit? Allons-nous de l'avant ou de l'arrière? et de quel côté tournerons-nous la voile? Nord ou midi, nous sommes le jouet de tous les vents, le vaisseau de toutes les tempêtes.

Que nous importe, pourvu qu'enrichis d'égoïsme, nous vivions d'une vie animale! De vie politique, nous n'en avons point; de gouvernement, pas davantage. Où sont ses organes, ses signes, son mode, son action? Qui pourrait, en effet, définir cet amalgame de principes entrecroqués, ce quelque chose, ce je ne sais quoi, qui n'est ni monarchique, ni oligarchique, ni républicain, mais qui est à la fois un peu de tout cela, et qui participe de deux, de trois, de vingt natures, comme ces divinités que les Romains empruntaient à tous les pays, et qu'ils entassaient dans leur Olympe? Nous sommes panthéistes, nous adorons tous les dieux, et, en fait de gouvernement, nous ne pouvons manquer d'avoir le meilleur de tous, puisque nous les avons tous.

Certes, nous ne voulons pas porter de défi, le programme de juillet au poing; nous demandons que l'on veuille bien tout simplement, sans faveur ni sans haine, comparer ce que l'on nous a promis avec ce que l'on nous a donné, ce que nous sommes avec ce que nous fûmes. Le nom français vole-t-il encore par toute l'Europe sur les ailes de la renommée, et nos idées ont-elles, comme autrefois, le glorieux privilège d'éclairer le monde? Serviles au dedans, rampants au dehors, après au gain, indifférents à la patrie, nous n'avons plus d'autre religion que le culte de nous-mêmes. Non, ce n'est plus là cette France que Napoléon prit dans ses mains de consul et d'em-

pereur, et qu'il porta, avec ses bataillons, ses institutions et son génie, jusqu'aux extrémités de l'Europe. Ce n'est plus là cette France qui étincelait, sous le soleil de juillet, des rayons purs et vivifiants de la liberté. On a vu quelquefois nos pères s'endormir dans l'ivresse des conquêtes, au bruit d'un chant de triomphe; mais on ne les a jamais vus souffrir qu'on décimât leurs libertés sous la bache des pénalités exceptionnelles, ni qu'on leur fit payer onze cents millions d'impôts pour jouir des charmes douces d'un gouvernement à bon marché.

On ne les a jamais vus se laisser remorquer à la traînée d'un vaisseau anglais, préférer le sensualisme au devoir, la spéculation au travail, la corruption à la vertu, les honneurs à l'honneur, l'or à la gloire, trembloter, tenir la tête basse et faire halte dans la boue!

Un ancien député de l'Ain.

BULLETIN DE LA RÉFORME ÉLECTORALE. — DÉPARTEMENTS.

La presse départementale, dont l'autorité est si puissante en matière de réforme, puisqu'elle peut juger mieux que les journaux de Paris les avantages et les inconvénients de cette grande rénovation, multiplie ses adhésions au programme du comité Laffitte.

Nous ne comprenons pas, dit le *Courrier de la Côte-d'Or*, pourquoi nos adversaires politiques refuseraient à la France des droits dont huit millions de Français jouissaient en 1789. Sommes-nous donc moins éclairés? avons-nous donc moins d'expérience, de modération, de volonté et de sagesse que nos pères? la nation légale est-elle donc sans principes politiques? et le peuple est-il donc si énervé et si corrompu, pour avoir traversé cinquante années de révolution et avoir vécu si long-temps sur la place publique?

Déjà la réforme a franchi le seuil du Palais-Bourbon, et il est absurde de prétendre que des députés sortis du monopole se refuseront à discuter la destruction du monopole. Sous Louis XVI, les parlements ont demandé les premiers la réunion des États-Généraux, et ce sont les tories d'Angleterre qui, en 1830, portèrent le premier coup au monopole. Et puis, n'est-ce donc rien que ces pétitions qui, par le nombre des signataires, excèdent le nombre des électeurs censitaires? Et ces pétitions seules ne suffisent-elles pas à détruire l'autorité morale de la chambre sur l'opinion, et à rendre inévitable une modification franche et profonde de la loi de 1831? Si la chambre résistait à la réforme, nous ne craignons pas de dire qu'elle assumerait dans l'avenir une immense responsabilité.

Voici comment le *Journal du Loiret* traite les prétentions du *Courrier français*:

Le *Courrier français* ne veut, dit-il, ni du privilège au profit de 200,000 familles, ni de la domination brutale du nombre qu'amènerait, selon lui, l'adoption du programme émis par le comité de l'extrême gauche. Le *Courrier* croit-il que si le nombre des électeurs était porté de 200,000 à 500,000, le privilège aurait disparu? croit-il que si la loi électorale actuelle ne donne pas des électeurs éclairés, la loi qu'il propose augmentera les lumières du corps électoral?

Ainsi 200,000 électeurs ne sont pas éclairés; plus de 500,000 manqueraient également de lumières. Pourquoi 500,000 citoyens, ni plus ni moins, sont-ils aptes à bien remplir les fonctions électorales? Parce que le *Courrier* l'a ainsi décidé en suivant le même procédé que les doctrinaires proclamant la souveraineté de la raison. C'était la souveraineté de leurs prétentions qu'ils voulaient dire.

Le *Courrier* n'est pas moins pédant que ces docteurs discrédités. Il nous demande quels titres nous avons pour critiquer sa singulière conduite; il s'étonne que nous nous arrogions fièrement le droit d'exprimer notre opinion sur son compte. Nous n'avons jamais ouï dire que l'outrecuidance doctrinaire ait professé un dédain plus superbe pour les inilluminés.

Ailleurs le journal patriote dit encore:

C'est avec une peine profonde que nous avons vu le journal que Châtelain rédigeait naguère avec sa haute intelligence et sa parfaite loyauté, faire l'œuvre du *Journal des Débats*, et combattre, tantôt par des insinuations perfides, tantôt par des injures, les efforts du comité de l'extrême gauche. Nous ne doutons pas que les hommes sensés, que les honnêtes gens qui abondent dans le comité Barrot, ne désapprouvent cette hostilité rancunière et insensée. Il leur serait honorable de la désavouer directement ou indirectement, en donnant un témoignage officiel et public des sentiments que lui inspire l'attitude du comité de l'extrême gauche.

COUR DE CASSATION.

(Correspondance particulière du CHASSEUR.)

Audience du 10 octobre.

PRÉSIDENCE DE M. DE BASTARD.

Pourvoi Peytel.

Une foule inaccoutumée envahit de bonne heure l'enceinte de la cour de cassation, ordinairement si déserte. Plusieurs membres de la famille Peytel assistent, nous assure-t-on, à cette audience. Tous les yeux cherchent M. Honoré de Balzac, qu'on

te récompense!

Il y avait dans ses paroles l'expression d'une résignation triste et douce; il y avait dans son regard élevé vers le ciel un pressentiment que ses souffrances auraient bientôt un terme.

Un mois s'était écoulé depuis le mariage du baron. Les premiers jours d'octobre avaient amené un ciel terne et gris; une pluie fine et glacée annonçait le retour de l'automne; les fleurs s'inclinaient vers le sol comme pour lui dire un dernier adieu. C'est alors qu'il existe dans la nature une variété de tons infinis; mais cette variété même inspire une tristesse profonde. C'est un dernier effort des beaux jours à l'agonie; c'est l'annonce de la destruction prochaine de tout ce qui est encore riche et beau.

Il était impossible de sortir du château. Amélie brodait, assise à quelques pas de sa belle-mère; le baron se promenait lentement de long en large dans le salon. Il s'arrêtait de temps à autre, contemplant le ciel, jetait un regard ennuyé sur les longues allées du parc, et recommençait sa promenade méthodique.

Duclos était assis près de la cheminée. Il s'amusa à suivre des yeux les capricieux effets de la flamme pétillante, et la main armée de lourdes pincettes, il faisait et défaisait vingt fois son brûlant édifice. Depuis quelques instants, la conversation était tombée; chacun se livrait à ses méditations, et rien ne paraissait devoir de long-temps interrompre le silence de ces quatre personnages, lorsque M. Vernon entra. Sa physionomie franche et ouverte offrit un singulier contraste avec les visages froids et sérieux des habitants de Lansac. Amélie courut au-devant de son tuteur qui déposa un baiser sur son front, en lui disant: « Bonjour, enfant, bonjour. »

Il tendit la main à Frédéric, s'informa de la santé de la baronne, et, s'asseyant près de sa pupille, il garda sa petite main dans les siennes.

supposait devoir venir sur les bancs du barreau pour soutenir de sa présence le pourvoi du condamné; M. de Balzac est absent.

Après la lecture du rapport par M. le conseiller Vincent, M. Lanvin développe les sept moyens de cassation suivants:

1<sup>er</sup> MOYEN. — Interrogatoire tardif de l'accusé. — L'arrêt de renvoi a été signifié à l'accusé le 7 juillet 1839, et les pièces du procès ont dû être remises le lendemain 8. Peytel a été écroué ledit jour 8 juillet. Son interrogatoire n'a eu lieu que le 21 du même mois. Cette tardivité de l'interrogatoire constitue une violation de l'art. 293 du code d'instruction criminelle.

2<sup>e</sup> MOYEN. — Usurpation par la cour d'assises du pouvoir discrétionnaire du président. — Cinq témoins n'ont pas répondu à l'appel, un juré malade a été remplacé par un juré suppléant; permettre ces deux points. Or, par cela même que la défense et l'accusation étaient d'accord dans ces deux cas, le président seul devait décider. En laissant juger la cour, il a abdiqué l'exercice de son pouvoir discrétionnaire ou de direction des débats. — Violation de l'art. 269.

3<sup>e</sup> MOYEN. — Juré entendu discrétionnairement. — M. Dufour, rédacteur du *Courrier de l'Ain*, compris sur la liste du jury, a été récusé par le ministère public. Cette récusation avait été en vertu du pouvoir discrétionnaire. M. Dufour a été effectivement entendu. — Violation de l'art. 393.

4<sup>e</sup> MOYEN. — 2<sup>e</sup> déposition du docteur Martel. — Le docteur Martel a déposé une fois comme expert avec prestation de serment, puis ensuite comme médecin sans prestation de serment. — Violation de l'art. 317.

5<sup>e</sup> MOYEN. — Audition sans prestation de serment de Mme veuve Alcazar et de Mme Broussais, belle-mère et belle-sœur de l'accusé. — Toutes les personnes dont les nom, profession et résidence ont été notifiés sont par cela même revêtues du caractère de témoins proprement dits, et doivent être entendus conformément à l'art. 317 avec prestation de serment.

Dans l'espèce, Mme Alcazar et Mme Broussais ont été citées à la requête du ministère public, leurs nom et résidence avaient été notifiés; ces dames étaient donc comprises, lors de leur comparution devant les assises, parmi les personnes revêtues du caractère de témoins proprement dits, et ce caractère, elles l'ont conservé, puisqu'un arrêt de la cour ne les en a pas dépouillées. Cependant, le procès-verbal d'audience constate qu'elles ont été entendues sans prestation de serment; il est donc évident que le président des assises, en dispensant ces dames de cette formalité, a outrepassé les pouvoirs de la cour.

D'autre part, si le président a dispensé du serment Mme Alcazar et Broussais, parce qu'il les a considérées comme alliées de l'accusé, il est clair qu'il a erré. La mort de Mme Peytel, le 1<sup>er</sup> novembre 1838, avait rompu tous les liens d'affinité entre elles et l'accusé. Le ministère public n'ayant pas renoncé à l'audition de ces dames, il n'a pas pu appartenir au président de leur enlever le caractère de témoins.

6<sup>e</sup> MOYEN. — Avertissement du président au jury. — L'avertissement au jury, contenu en l'article 341 rectifié par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 septembre 1835, est une formalité prescrite au président, à peine de nullité. Or, le procès-verbal des débats se borne à énoncer que le président a rappelé aux jurés la disposition contenue en l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 septembre 1835. Cette énonciation est une constatation insuffisante de l'accomplissement de la formalité, puisque d'abord elle ne vise pas même l'article 341, et qu'ensuite elle rappelle la loi rectificative de cet article par une date qui lui est commune avec deux autres lois. Ici, il y a donc eu violation de l'article 3720, et par suite présomption de violation de l'article 341 rectifié par l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 9 septembre 1835.

7<sup>e</sup> MOYEN. — Signature du procureur du roi sur le procès-verbal de chaque audience. — Le procureur du roi a signé le procès-verbal de chaque audience. Il a signé, non comme acquiesçant à la rédaction, mais par suite d'une convention arrêtée à l'avance entre lui, le président et le greffier; convention qui se révèle par la mention suivante qui se trouve à la fin du procès-verbal de chaque audience:

« A été rédigé le présent procès-verbal qui sera signé par le président, le procureur du roi et le greffier. »

Il y a donc présomption que l'organe de l'accusation a concouru à la rédaction du procès-verbal. — Violation de l'art. 317.

M. Pascalis, avocat-général, combat en droit tous ces moyens, et conclut au rejet du pourvoi.

A trois heures, la cour se retire pour délibérer; à quatre heures et demie, la délibération continuait; encore.

On lit dans le *Journal du Commerce*:

Nous recevons d'une source certaine des détails circonstanciés sur le malheureux événement qui est arrivé vendredi dernier sur le chemin de fer, dans la traversée de Lyon à Givors.

Vers six heures du soir, la femme Boissonnet, âgée de 30 ans, mère de trois enfants en bas âge, et la femme Benière, âgée de 50 ans, travaillant à la fabrique de faïence des Herboires, retournaient à leur domicile, à Givors, en compagnie du sieur Bonf, ouvrier à la même fabrique, et marchaient imprudemment sur le chemin de fer, lorsqu'arrivés à deux cents pas environ des premières maisons qui bordent le canal, ils se trouvèrent tous

rosité et la grandeur de ton ame; c'est aujourd'hui que je donnerais ma vie pour être encore pure... et digne de toi! Mais je ne veux pas de tes sacrifices... Henri... mon frère, je ne veux pas que ma faute retombe sur ta tête, que ton nom honoré relève le mien flétri!... Laisse-moi porter tout le poids de mon malheur... Laisse-moi mourir sous la honte, je l'ai méritée!... Et toi, sois heureux... oublie-moi... va chercher une femme que tu puisses entourer de tes respects et aimer!... Le mépris tue l'amour... il doit étouffer la pitié!... Laisse-moi!...

— Louise!... et ton père! et ton vieux père que ta chute va pousser dans la tombe!...

— Mon père!...

— Ce vieillard qui n'a que toi sur la terre qu'il puisse aimer, et qui se trouvera seul au monde... pour te maudire peut-être!

— Ah! tais-toi!... tes paroles me font mourir!...

— Pardon, Louise, pardon... je ne veux point te faire rougir... je ne veux point qu'un mot de moi fasse couler tes larmes... Je t'ai pardonné; mais pardonnera-t-il, le vieillard qui ne comprend plus la voix des passions? L'honneur de l'homme combattra l'amour du père... Il peut te maudire, et moi je t'absous. Louise, je t'estime encore.

— Merci! merci! dit-elle d'une voix étouffée.

— Maintenant mon bonheur, mon repos dépend de toi; vois-tu, Louise, je ne puis plus aimer, je n'attends plus de joies dans ce monde. Tu as été mon seul amour... rien n'est changé dans mon ame... seulement le sentiment a changé de nom... Tu es ma sœur, j'ai le droit de te protéger... de te venger... Louise, encore une fois, au nom de ton père, au nom de mon premier amour si pur et si dévoué, laisse-toi guider, accepte mon appui... consens à recevoir mon nom...

Louise se releva, pâle mais calme:

— Tu le veux, dit-elle, j'obéis... Que Dieu me pardonne et

— Sais-tu bien, mon Amélie, ce que je viens t'annoncer?

— Non, mon ami.

— Comme ton mari nous menace de t'enlever dans peu à notre amitié, j'ai voulu te voir encore une fois chez moi faire les honneurs de ma maison à tous mes vieux amis. Ce matin, j'ai envoyé mes invitations pour une fête que je donne dans six jours. J'y réunis toutes les amies de pension, et tu présideras cette fête. Comme autrefois, tu seras encore la plus belle et la plus aimable; ce sera un dernier souvenir que tu me laisseras...

Eh bien! es-tu contente?

— Bien contente et bien heureuse, mon ami. Je veillerai aux préparatifs de votre fête; je veux qu'elle soit bien belle pour qu'on se souvienne long-temps de moi. Et d'ailleurs, dit-elle avec un doux sourire, en se tournant du côté de la baronne, mère m'aidera de ses conseils.

— Oui, mon enfant; vos plaisirs seront toujours les miens, et quoique mes goûts ne soient plus ceux de votre âge, je tâcherai de m'en rapprocher le plus possible, afin d'être pour quelque chose dans votre bonheur et de vous voir heureuse près de moi.

— Oh! toujours! reprit Amélie avec émotion.

— Et vous danserez avec moi, s'écria Duclos en se rapprochant car aussi bien, Madame, le jour de votre mariage, Frédéric s'était déchargé sur moi de tant de soins, qu'il m'a été impossible de vous demander une seule contredanse.

— Je vous en promets quatre, dit en riant la jeune baronne.

— Vous ne vous plaindrez plus.

— Ah çà! mais vous ne dites rien, mon cher baron, reprit M. Vernon en se tournant vers Frédéric; est-ce que nos projets vous contrarient?

— En vérité, Monsieur, je suis désolé d'être obligé de refuser votre aimable invitation; mais j'ai fixé notre départ pour après-demain, et il nous serait impossible...

placés entre deux convois de wagons, l'un sur la voie de descente et l'autre sur celle de remonte. Soit parce que l'obscurité était prématurément survenue en raison de la pluie qui tombait par torrents, soit parce que, le danger qui les menaçait les saisissant d'effroi, ces deux pauvres femmes n'avaient pas pu s'y soustraire, elles furent accrochées et renversées sous les roues des wagons qui montaient, de telle sorte que la dame Benière, dont les deux cuisses et une épaule ont été fracturées, a succombé le lendemain à ses blessures, et que la dame Boissonnet, à laquelle il a fallu amputer la jambe droite au-dessus du genou, est dans un état qui laisse néanmoins l'espoir de la conserver.

Quant au sieur Bony, il en a été heureusement quitte pour quelques contusions à l'épaule. Les faits signalés par le Journal du Commerce sont d'autant plus déplorables que les familles des deux victimes sont dans l'indigence. L'autorité locale aura sans doute, dans cette triste circonstance, fait son devoir, et examiné si les malheurs que nous déplorons sont le fait de l'imprudence des dames Benière et Boissonnet. Mais en admettant même qu'il en soit ainsi, nous regardons comme une obligation de la part de la compagnie du chemin de fer d'apporter quelques soulagements dans le sein des familles qui viennent d'être frappées.

M. de Plazanet, lieutenant-colonel à l'école de Saint-Cyr, vient d'être nommé colonel du 31e de ligne en garnison à Lyon; mais cette nomination, dit-on, n'a d'autre but que de l'élever à ce grade, car il n'en prendra pas le commandement; il conservera sa position actuelle.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

M. Richelmi, directeur de l'Athénée royal de Paris, et M. George Hainl, violoncelliste, donneront, samedi 19 octobre, dans la grande salle du foyer du Grand-Théâtre, un grand concert dans lequel on entendra M. Mercier, premier violon de l'Académie royale de musique.

PRIX : 5 FRANCS LE BILLET.

On trouvera des billets à l'avance chez tous les marchands de musique.

Paris, 10 octobre 1839.

(Correspondance particulière du Censeur.)

La souscription ouverte par les feuilles du parti légitimiste au profit et en l'honneur des soldats de Charles V ne marche pas. Il semble que la désertion soit dans les rangs de ce parti, et qu'on ne veuille pas se compromettre pour une cause perdue.

Il y a déjà long-temps qu'il fallait s'attendre à une pareille situation : ce n'est pas dans le parti légitimiste qu'il faut aller chercher des convictions solides en grand nombre. Dans ce parti on compte beaucoup de gens qui sont en général très-amoureux du pouvoir, que ce pouvoir s'appelle Henri V ou Louis-Philippe. Si après la révolution de juillet ils ont paru vouloir demeurer fidèles à la cause de Henri V, c'est qu'ils ont cru alors que le règne de Louis-Philippe ne serait pas de longue durée et que par conséquent il était inutile de se compromettre avec lui et pour lui. Voilà ce qui explique comment pendant un certain temps le parti légitimiste a paru présenter quelque consistance : malheureusement cela n'a pas été de longue durée. A mesure que Louis-Philippe s'est assis et a paru prendre de la solidité, à mesure par suite que les chances de la branche aînée et de son roi Henri V ont diminué, ont vu beaucoup de légitimistes, qui d'abord s'étaient montrés intraitables, s'adoucir peu à peu, se faire plus accommodants, et par une transition habile et graduée, revenir aux idoles qu'ils avaient d'abord refusé d'encenser. De là des conversions, ou, pour nous servir d'une expression plus ouverte et plus vraie, des apostasies.

La déroute de don Carlos, que les fervents du parti avaient long-temps représenté comme le messie qui devait un jour venir régénérer la France et la restituer à ses rois légitimes, a achevé de porter le désordre dans les rangs légitimistes. Depuis un mois que la cause carliste est perdue en Espagne, il y a en France une foule de conversions nouvelles, conversions qui s'expliquent aujourd'hui par l'absence de certains noms sur les listes de la souscription ouverte au profit des soldats de Charles V. Que voulez-vous ? il n'y a rien de tel que l'impénitence finale pour les gens qui veulent mourir en paix avec leur conscience et avec le pouvoir. Il y avait long-temps que ces gens ne s'étaient trouvés en état de grâce ; ils ont trouvé une occasion pour y rentrer et ils en ont profité. Depuis trop long-temps ils gémissent de voir les dignités du conseil-d'état, les se-

crétaires d'ambassade, les plus hautes fonctions, en un mot, tomber en des mains impures. Il fallait bien que cela eût un terme, et le terme est arrivé.

Nous pouvons prédire qu'avant peu le monde politique sera étonné par quelques conversions inattendues, conversions qui datent de la dernière défaite de don Carlos, mais qui cependant auraient eu lieu tôt ou tard pour une cause ou pour une autre ; car ceux qui aiment le pouvoir, ceux qui se croient nés pour l'exercer et en jouir, ne peuvent pas s'habituer à le voir manié par d'autres ; et il vient toujours un moment où, mettant de côté tout scrupule, tout respect humain, ils finissent par adresser au pouvoir cette suppliante allocution à laquelle il ne résiste pas : « Embrassons-nous et que ça finisse. »

BULLETIN DE LA BOURSE DU 10 OCTOBRE.

Bourse complètement nulle et sans affaires. La rente à Torton était à 81 55. Elle a ouvert au parquet à ce prix, et elle y est restée tantôt offerte, tantôt demandée, pendant toute la bourse. Quelques instants avant la clôture, elle a un peu fléchi et on a fermé au parquet à 81 50.

A quatre heures elle était offerte dans la coulisse à ce prix. Le 5 pour 0/0 est tombé à 110 50, cours auquel il a fermé.

Le Journal général contient aujourd'hui la déclaration suivante :

Nous ne voulons pas rendre compte aux radicaux de ce que nous regardons comme juste et possible en améliorations électorales, mais nous n'entendons pas non plus laisser à personne le droit de nous appeler adversaires intraitables de toute réforme.

Il faut que la réforme soit déjà un fait accompli pour que les doctrinaires craignent maintenant de se brouiller avec elle.

M. Clot, médecin de Marseille, directeur de l'école de médecine à Alexandrie, et élevé à la dignité de bey par le pacha d'Egypte, est arrivé dans notre ville dont il doit visiter les principaux établissements.

Clot-Bey a fait un long séjour à Marseille où il a été l'objet des plus grands égards. L'académie de médecine lui a consacré une séance pour recueillir de sa bouche des observations précieuses, soit sur le sol et les races de l'Egypte, soit sur l'histoire des épidémies. Clot-Bey n'a pas nié absolument la contagion pestilentielle, mais il a semblé pencher pour la communication infectieuse. Il a admis, comme on l'avait déjà pensé pour le choléra, que le fleau agissait par une sorte d'intoxication, d'empoisonnement miasmatique. — Quelle est la nature du poison ? On n'en sait rien encore.

C'est vraiment, dit la Gazette du Midi, une merveilleuse histoire que celle de cet homme, fils d'un vieux soldat de la République, sans fortune, sans instruction, sans protecteur, qui se dit un jour : Je serai médecin, part pour Marseille, sa garderobe dans un mouchoir et trente francs dans la poche, ne trouve un asile et du pain que dans la boutique d'un barbier, et là, partageant ses jours et ses nuits entre son modeste service, les leçons de l'hôpital et les longues et studieuses veilles de sa petite chambre au cinquième étage, parvient, en deux années, à gagner son admission à l'Hôtel-Dieu, triomphe par la force de sa volonté et l'ardeur de sa parole inculc d'un concurrent égal à lui pour la pratique, supérieur par les études littéraires et l'habitude des combats de l'intelligence, conquiert enfin au chevet des malades le bonnet de docteur qu'il était censé poursuivre à l'école de Montpellier, où tous les trois mois il allait, le plus souvent à pied, faire acte de présence et requérir son inscription.

Un homme ordinaire n'aurait rien vu au-delà de cette victoire remportée à travers tant d'obstacles, bientôt suivie des plus honorables faveurs et couronnée par le solide appui de la confiance publique. Clot lui-même, malgré l'ardeur de son esprit, eût cédé peut-être aux conseils de ce qu'on appelle la sagesse, et achevé ses jours dans les paisibles profits du praticien. Un acte d'injustice ou tout au moins de sévérité exagérée vint rompre cette fascination du bien-être.

Dépourvu brutalement, et en un jour, de tous ses emplois honorifiques ou rétribués, Clot sentit qu'il lui fallait une autre vengeance que celle de s'enrichir par la confiance des malades en dépit des envieux et des hommes faibles qui les avaient si bien servis. Cette vengeance, il l'a trouvée ; il est devenu le régénérateur de la médecine, le bienfaiteur de l'humanité souffrante dans un vaste empire ; il a entouré son nom de la double gloire de l'homme de génie et de l'homme de cœur ; il a bravé le poignard des fanatiques, les caprices d'un despote, l'opposition ardente ou la force d'inertie des préjugés ; tantôt heurtant de front les obstacles, tantôt les tournant avec adresse, il a su faire recommander par les prêtres de l'islamisme les travaux anatomiques, regardés avec horreur par les vieux musulmans, et franchir la barrière impénétrable des harems à l'aide

part, dit M. Vernon qui se contenait avec peine pour ne pas laisser voir sa surprise et son mécontentement. Vous voulez vous amuser, n'est-ce pas?... Vous ne voudriez pas que je fusse forcé d'envoyer contre-ordre à tous mes invités ?

— Encore une fois, monsieur, je suis désespéré ; mais nous partirons après-demain. Rien ne me fera changer de résolution.

— Allons donc ! monsieur, reprit vivement M. Vernon ; votre conduite n'est pas celle d'un galant homme. Quoi ! le vieil ami de votre femme ne peut obtenir de vous une faveur si légère ? Amélie, après un mois d'hymen, n'a point assez d'influence pour obtenir que vous la laissiez un jour de plus au milieu de ses amis et de sa famille ? Que sera-ce donc plus tard ?... Ma vieille expérience ne m'a point éclairé, monsieur le baron ; je vous ai mal jugé... Mon Amélie sera malheureuse !

— Mon ami !... s'écria Amélie en se rapprochant de lui.

— Oui ! oui ! tu seras malheureuse, continua M. Vernon, emporté par sa douleur. Pauvre enfant ! toi qui étais habituée au bonheur, habituée à être aimée !... vois, tu es déjà pâle et triste... tu souffres déjà... et moi... Ah ! je n'avais pas pensé qu'en te mariant je perdais tous mes droits, que seize années de soins et d'amour ne me donneraient aucun titre auprès de mon enfant... que je ne serais rien enfin pour ton mari... et qu'il resterait froid et calme en voyant pleurer un pauvre vieillard qui perd tout ce qu'il aimait au monde !... Adieu ! adieu ! j'étouffe... il faut que je m'en aille ; vois-tu, j'en dirais trop... Adieu !

Il la serra dans ses bras et sortit précipitamment. Amélie reprit sa place et baissa la tête sur son ouvrage pour cacher son trouble et peut-être ses larmes. Le baron était pâle.

— Heureusement, murmura-t-il, qu'une telle scène ne se renouvellera pas.

— Ma foi, hasarda Duclos, je ne te conçois pas ; vouloir partir

d'une création inconnue à tout le reste de l'univers : celle des femmes-médecins. »

PROJET DE RÉFORME ÉLECTORALE DU COMITÉ BARROT. (Suite.)

TROISIÈME QUESTION.

De l'élection directe ou de l'élection indirecte à deux degrés.

Cette question est fondamentale dans toute réforme électorale ; aussi a-t-elle été vivement discutée parmi nous.

Le système de notre législation électorale, depuis la charte de 1814, est l'élection directe ; mais depuis 1789 jusqu'en l'an VIII, ce système était l'élection indirecte ou à deux degrés.

L'article 30 de la charte de 1830 porte que « la chambre des députés sera composée des députés élus par les collèges électoraux dont l'organisation sera déterminée par des lois. »

L'article 34 ajoute : « Nul n'est électeur s'il a moins de vingt-cinq ans et s'il ne réunit les autres conditions déterminées par la loi. »

Il n'y a rien dans ces textes qui nous enchaîne à l'élection directe plutôt qu'à l'élection indirecte. Les raisons de préférence doivent donc être puisées dans le fond des choses.

En faveur du système de l'élection indirecte ou à deux degrés s'offrent, on ne peut se le dissimuler, de puissants avantages.

Le premier est celui de pouvoir étendre et presque généraliser la participation des citoyens au droit électoral. Lorsque la loi confie à un citoyen le droit d'élire directement un député, elle peut et doit exiger de lui des garanties qui soient en rapport avec l'importance de la mission qu'on lui confie. Lorsqu'elle ne lui demande que la désignation d'un électeur, elle n'a plus besoin de mêmes garanties, et par conséquent elle n'aurait pas le droit de les exiger, car le droit appartient à tous, et la restriction n'est légitime qu'autant qu'elle est nécessitée par l'intérêt général.

L'élection indirecte ou à deux degrés emporte donc comme conséquence inévitable le suffrage universel, c'est-à-dire pleine satisfaction donnée à l'égalité des droits et à la logique de la loi qui, commandant à tous, doit être autant que possible l'expression de la volonté de tous.

Elle peut, en outre, être immuable et définitive, car elle peut ne laisser en dehors d'elle aucun citoyen qui s'appartienne et puisse raisonnablement prétendre à un droit politique.

Le second avantage serait de rendre la corruption électorale, de la part du pouvoir ou des ambitions intéressées, moins facile. Les éléments dont se composerait le corps électoral restant incertains jusqu'au jour de l'élection, il ne pourrait s'organiser à l'avance de ces marchés de consciences qui dégradent le gouvernement représentatif et le faussent.

Cependant nous nous sommes décidés pour l'élection directe ; voici nos motifs. (La suite à un prochain numéro.)

CUIRS A RASOIRS CHIMIQUES ET ÉLASTIQUES DE GOLDSCHMIDT ET COMPE, DE BERLIN.

Monsieur le rédacteur,

Nous ne pensions pas être obligés de revenir si tôt occuper une place dans votre estimable journal, vous ayant prié d'insérer, avant notre départ de Lyon, une annonce pour prémunir le public contre nos contrefacteurs et faire savoir que notre seul et unique dépôt pour Lyon et ses environs est actuellement chez M. J.-P. Royer, marchand quincailleur-parfumeur, angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreaux.

Les personnes qui nous honorent de leur confiance sont priées de vouloir bien examiner les cuirs à rasoirs de notre fabrique et ceux de la contrefaçon. Elles trouveront que non-seulement les nôtres donnent à l'instant un tranchant du plus haut degré aux rasoirs, canifs, instruments de chimie ou d'anatomie les plus émoussés, mais encore, au lieu de les user, ne font que les conserver par leur usage habituel.

Nos cuirs ne changent jamais et durent dix à douze ans sans jamais avoir besoin d'y employer dessus aucune espèce de pâte dite minérale ou autres.

Leur entretien, très-simple, est indiqué par une instruction qui accompagne chaque cuir de notre maison.

Les prix sont et demeureront fixés comme par le passé.

Vis en bois, 5, 6 et 7 fr. ; vis en fer, 8, 9, 10 et 12 fr.

Le public qui désirera se procurer de nos cuirs ne s'en rapportera qu'au nom A. Goldschmidt, inscrit sur chacun de nos cuirs, et pour éviter la contrefaçon, nous le prions de n'en acheter aucun à des prix diminués ou de faveur, et seulement à l'adresse indiquée ci-dessus du sieur Royer.

Signé A. GOLDSCHMIDT.

(Voir aux annonces.)

BOURSE DE PARIS DU 10 OCTOBRE.

Table with 2 columns: Description of securities and their prices. Includes items like 'Trois pour cent', 'Cinq pour cent', 'Quatre pour cent', 'Actions de la banque', and 'Rentes de Naples' with corresponding values.

aussi brusquement... Ce pauvre M. Vernon, tu l'as si froidement reçu, si durement refusé...

— Et toi aussi, dit Frédéric avec une colère mal contenue, tu vas me faire des reproches, essayer d'imposer ta volonté à la mienne. Il semble que vous vous entendiez tous pour me forcer à sacrifier mes goûts à vos caprices. Une fois pour toutes, je veux être maître chez moi.

— Ce que j'en dis, ce n'est pas pour moi, reprit Duclos avec le plus grand calme. Que m'importe à moi ! si vous partez pour Paris, je pars ; si vous restez, je reste. Je me trouverai bien partout où vous serez, tant que vous me regarderez comme un membre de la famille.

Frédéric avait espéré faire retomber sa mauvaise humeur sur le pauvre Duclos ; il la sentit s'augmenter de la résignation de son ami. Il leva les épaules et sortit brusquement.

Le bruit que fit la porte du salon en retombant avec force sur lui fit tressaillir Amélie ; elle leva les yeux avec une sorte d'effroi, ses regards rencontrèrent ceux de Mme de Lansac. Dès ce moment elle se comprit. La pauvre mère venait de voir une partie de ses craintes se réaliser ; elle vit dans Amélie une enfant faible et craintive, sans énergie ni volonté, qu'une main de fer allait briser. La jeune femme comprit les douleurs qui l'attendaient ; mais elle sentit qu'elle trouverait dans la baronne une protectrice, une amie, une mère enfin, dans le sein de laquelle elle épancherait ses douleurs. Son ame fut soulagée.

— Qu'a-t-il donc aujourd'hui ? se demandait Duclos avec surprise.

Rien ; seulement le baron de Lansac venait de mettre à exécution un plan de conduite qu'il s'était tracé depuis long-temps... Il venait d'établir son autorité maritale. Mme CLÉMENCE LALIRE.

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

(1551) Mardi quinze octobre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en commodes, secrétaires, tables, guéridons, glaces, pendules, tableaux, chiffonniers, vingt mille tuiles creuses, batterie de cuisine et quantité d'autres objets.  
GANDIL.

(1329) Mardi prochain quinze octobre mil huit cent trente-neuf, à dix heures du matin, sur la place de la Pyramide, à Vaise, faubourg de Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en tables, chaises, commodes, placards, secrétaire, console en acajou et à dessus de marbre, une table à thé et une jardinière en acajou, lits garnis, batterie de cuisine, etc.  
DEMARE.

**ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.**

Etude de Me Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

**VENTE VOLONTAIRE,**

PAR LE MINISTÈRE DUDIT M<sup>o</sup> MORAND,  
De très-beaux immeubles d'origine patrimoniale, situés sur les communes de la Guillotière et de Saint-Denis-de-Bron.

Ces immeubles se composent de bâtiments bourgeois, vastes et en bon état, de tous les bâtiments nécessaires à l'exploitation, de jardin, verger, salles d'ombrage, belles allées d'arbres, terres, vignes et bois de la contenance générale d'environ 84 hectares.

Les fonds, qui sont de première qualité, peuvent être détaillés et divisés commodément.

Toutes facilités seront accordées aux acquéreurs pour le paiement des prix.

Pour de plus amples renseignements et pour prendre connaissance du plan, s'adresser audit Me Morand, et, pour visiter les immeubles, s'adresser à M. Morellon, dans les bâtiments du domaine des Essarts, à Saint-Denis-de-Bron.  
(1591)

**ANNONCES DIVERSES.**

(6807) A VENDRE. — Fonds de teinture et dégraissage, bien achalandé, situé à Carouge.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

(6855) A VENDRE. — Pharmacie de premier ordre aux environs de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Perret, chez MM. Luquet frères, place de l'Herberie, n° 2.

Le pharmacien se retirant des affaires accordera à son successeur toutes facilités pour le paiement.

A VENDRE, ensemble ou séparément. — Une belle paire de chevaux anglais gris.

S'adresser à l'hôtel des Ambassadeurs.

(6852) A VENDRE. — Fonds de café situé avantageusement sur un des meilleurs quais.

S'adresser chez M. Roman, rue Lainerie, n° 7, au rez-de-chaussée.

A VENDRE. — Une glace d'un seul morceau de près de six pieds sur quatre pieds.

S'adresser à M. Tonnellier, aux Bains des Brotteaux.

**VENTE DE COKE**

DE L'USINE A GAZ DE PERRACHE.

**DIMINUTION DE PRIX.**

80 c. l'hectolitre pris à l'usine et 90 c. rendu devant la porte.  
ou 2 f. 35 c. les cent kilos pris à l'usine et 2 f. 60 c. rendu devant la porte.

S'adresser à l'usine ou au bureau de la compagnie, rue des Célestins, n° 5.

On y vend aussi du goudron minéral à 12 f. les 100 kilos pris à l'usine, et à 10 f. par partie majeure, les futailles à la charge de l'acheteur.  
(241)

(6801) A LOUER à la Noël prochaine. — Magasin, arrière-magasin, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages, et cave, rue Dubois, 6.

S'adresser au magasin de draperie.

(6820) A LOUER à la fin de décembre prochain. — Maison propice pour de grands établissements, située à Perrache, rue d'Alger, n° 11, près la Saône.

A VENDRE. — Quatre mille peupliers de 1<sup>re</sup> qualité. S'adresser à M. Pin, rue d'Alger, 11, au 2<sup>e</sup>.

(6856) M. GOURDANT prévient les pères de famille qu'il vient de fonder un établissement dans la rue Désirée, n° 21, au 4<sup>e</sup>, où est enseigné tout ce qui est du ressort de l'instruction élémentaire et supérieure.

De six à huit heures du matin et de six à dix heures du soir, il enseigne la calligraphie, l'arithmétique, le dessin, etc. etc.

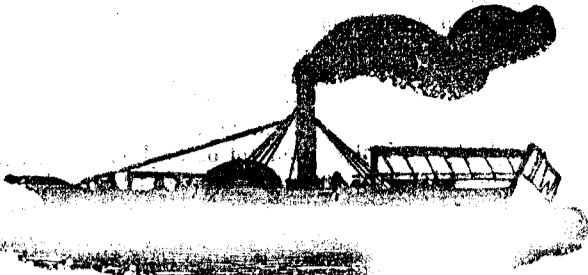
M. GOURDANT apprend en moins d'une demi-heure le secret de dessiner toutes espèces de feuilles et de fleurs sur papiers, taffetas, satin ou autres étoffes.

Il donne des leçons en ville et dans les pensionnats; il vend des pièces d'écriture en tous genres.

**Mugasin de Pianos de Paris,**

TENU PAR M<sup>me</sup> REVEL,

Rue des Marronniers, n° 1, au 3<sup>e</sup>. (6851)



**BATEAUX A VAPEUR**

DE LYON A CHALON.

Les beaux bateaux LE CYGNE et L'AIGLE, connus par la supériorité de leur marche et leur bonne tenue, PARTIRONT TOUS LES JOURS, A SIX HEURES DU MATIN, Le CYGNE les jours IMPAIRS, L'AIGLE les jours PAIRS. (270)

(6791) NOUVEAUX CUIRS A RASOIRS.



Ces nouveaux cuirs sont bien différents de ceux déjà connus; ils ont sur les anciens un triple avantage: augmentation d'effet, meilleure et plus belle confection, et baisse considérable dans les prix, de 20, 25 et 33 0/0, selon la grandeur. Cet avantage offert au public par le fabricant est tel qu'il ne laisse rien à désirer; la personne qui aura la barbe la plus forte et la peau la plus sensible se raserà comme par enchantement, ce qu'on garantit par le remboursement de l'argent.

Le seul dépôt est à Lyon, chez M. Paradis, marchand de couleurs fines, rue Sainte-Catherine, n° 10.

**COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.**

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr 50 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (162)

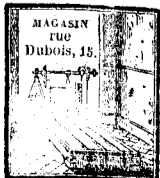
Le dépôt du BAUME COLONIAL contre les douleurs, de quelque nature qu'elles soient, est toujours chez M. Macors, rue St-Jean, n° 30. — On y trouve également en dépôt: 1<sup>o</sup> la QUINTESSENCE ANTIPSORIQUE DE METTEMBERG pour la prévention et la guérison radicale des gales récentes et invétérées; 2<sup>o</sup> la POUDRE PURGATIVE DU DOCTEUR MEYNIER contre les glaires, les dépôts de lait et les humeurs; 3<sup>o</sup> le SIROP DE LAMOUREUX, l'ELIXIR DU DOCTEUR GUILLIÉ et les PATES PECTORALES DE GEORGÉ, d'Epinal, et DE REGNAULD, de Paris. (2103)

(268) COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR DU RHONE.



A dater de dimanche 6 octobre, LES DÉPARTS POUR AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES, Auront lieu, tous les jours, à SIX HEURES du matin, du port de la Charité.

Perfectionnement et Réduction de Prix.



**BALANCES-BASCULES**

D'une forme plus solide et moins embarrassante que toutes les autres.

Chez BERANGER et C<sup>o</sup>,

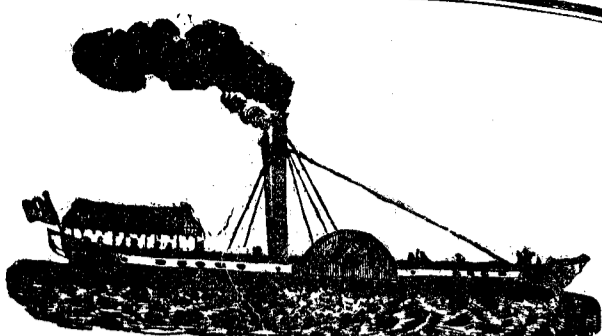
BALANCIERS BREVETÉS,

Cours Morand, aux Brotteaux,

A LYON,

Fournisseurs du Gouvernement et de plusieurs Compagnies de Chemins de Fer; Gros et Détail.

NOUVEAUX POIDS ET MESURES.



LE

**BATEAU A VAPEUR EN FER LE PAPIN N° 2**

PARTIRA DU PORT DES CORDELIERS, Dimanche 13 octobre, à cinq heures 1/2 du matin, POUR

AVIGNON, BEAUCAIRE ET ARLES.

Ce bateau, dont les machines sont à basse pression, se recommande par la supériorité de sa marche et l'élégance et la commodité de ses emménagements.

NOTA. — Le service des PAPINS se fait régulièrement les jeudi et dimanche de chaque semaine. (274)

**GUÉRISON**

DES

**Maladies Secrètes,**

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. — A Saint-Etienne, chez MM. Chermezon, pharmacien, rue de la Comédie. (2031)

**Dépuratif végétal.**

Le sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes, nouvelles et anciennes, des dartres, gales, de toutes acrétes et vices du sang. On fait des envois. (Affranchir.)

A Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31; dépôts à Chalon, chez M. Buret, rue au Change, 23; à Bourg, M. Béraud; à Rive-de-Gier, M. Marthoud; à Saint-Etienne, M. Martinet, rue de Foy; à Valence, M. Reboulet, Grand'Rue. (2097)

**MALADIES SECRÈTES,**

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT, LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THURVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12. (2102)

**CUIRS A RASOIR CHIMIQUES ET ÉLASTIQUES,**

DE GOLDSCHMIDT ET C<sup>o</sup>, DE BERLIN.

Le seul dépôt pour Lyon et ses environs est au magasin spécial des chaussures de Paris pour femme et à la fabrique de pantoufles de J.-P. Royer, marchand quincaillier, angle des places des Carmes et Boucherie-des-Terreaux, 7.

Bottines de Paris, fort escarpin. . . . 8 f. 25 c.  
Bottines satin-turc, fort soulier. . . . 8 90  
Socques tout cuir, première fabrique. 5 75  
Chaussons de Strasbourg pour femme. 1 20

Les prix sont tous aussi avantageux pour toutes chaussures.

Grand assortiment de jouets d'enfant de bon goût, tabletterie, ganterie, nouveautés, articles de chasse et pêche.

Pommade amandine aux limaçons pour dégraisser et adoucir la peau, la préserver de gerçures et boutons sanguins, et les faire disparaître de suite, du meilleur effet pour les lèvres, toujours préparée à la pommade aux concombres de feu J.-P. Royer, breveté d'invention; parfumeur du roi. (8232)

**CAFÉ ALIMENTAIRE DE M. CARTEAUX.**

Ce café inspire tous les jours une nouvelle confiance au public: Son efficacité est sans cesse proclamée par les personnes qui en font usage.

La fabrique est à Lyon, place du Change, n° 4, au 1<sup>er</sup>, et plusieurs dépôts en ville. (6857)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, RUE POULLAILLERIE, 19.